

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2015 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. François Barret, maire
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5
M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assistent à la séance : M^e Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier et Mme Brigitte Caron, assistante-trésorière.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque
Il est résolu

226-16

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de l'assemblée;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Période de questions;
- 4.- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019;
- 5.- Lever de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Point n° 4

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

227-16

D'adopter les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses pour l'exercice financier 2017 au montant de 8 295 000 \$, telles que présentées sur le formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, tel qu'il est déposé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Levée de la séance

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

228-16

À 20 h 20 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, avocat
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

François Barret
Maire